



Paris, le 17 juillet 2018

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Chambres de commerce et d'industrie : la cohésion des territoires une nouvelle fois fragilisée

Le gouvernement envisage une baisse de la ressource fiscale des chambres de commerce et d'industrie (CCI) de 400 millions d'euros d'ici 2022, après une baisse de 150 millions en 2018.

L'AMF s'inquiète des conséquences de cet arbitrage sur la présence des CCI dans les territoires et la pérennité du service public de proximité. En effet, l'AMF a toujours reconnu l'importance du rôle des CCI dans leur connaissance du tissu économique du territoire et leur capacité à anticiper les situations de crise, ainsi qu'à accompagner les mutations nécessaires à envisager, afin d'accueillir et d'aider le maintien des entreprises.

Les élus locaux connaissent la valeur globale apportée par les CCI sur leur territoire. C'est pourquoi leur participation aux côtés des collectivités dans l'aménagement des territoires et l'accompagnement des entreprises implantées localement ne doit pas être affaiblie.

L'AMF réaffirme le besoin d'accompagnement dans la proximité et d'opérationnalité au service du développement économique de l'ensemble de nos territoires et appelle à une pause dans les coupes budgétaires imposées aux chambres de commerce.

Contacts presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr